

DAKAR, LE 13 Juillet 1994

O B J E T : SEMINAIRE SUR LE BUDGET.

JE PORTE À VOTRE CONNAISSANCE QUE MONSIEUR LE
PREMIER MINISTRE PRÉSIDENTERA LE SÉMINAIRE GOUVERNEMENTAL SUR LE BUDGET
LE JEUDI 14 JUILLET 1994 À 9 HEURES PRÉCISES, AU MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET DES SÉNÉGALAIS DE L'EXTÉRIEUR.

VOUS ÊTES PRIÉS D'Y PRENDRE PART./-

PARTICIPANTS

- ** LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET DES SÉNÉGALAIS DE L'EXTÉRIEUR,
- * LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
- * LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DES SERVICES ET DES
AFFAIRES PRÉSIDENTIELS,
- * LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
- * LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE,
- * LE MINISTRE DES FORCES ARMÉES,
- * LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN,
- * LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE,
- * LE MINISTRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT,
- * LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
- * LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DE L'INDUSTRIE,
- * LE MINISTRE DE LA MODERNISATION ET DE LA TECHNOLOGIE,
- * LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION,
- * LE MINISTRE DE LA CULTURE,
- * LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE,
- * LE MINISTRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
- * LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT,
- * LE MINISTRE DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE,
- * LE MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS TERRESTRES,
- * LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,
- * LE MINISTRE DU TOURISME ET DES TRANSPORTS TERRESTRES,
- * LE MINISTRE DE LA PÊCHE ET DES TRANSPORTS MARITIMES,
- * LE MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
- * LE MINISTRE DE LA VILLE,
- * LE MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE AFRICAINE,
- * LE MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES RELATIONS AVEC LES ASSEMBLÉES,
- * LE MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DE LA DÉCENTRALISATION,
- * LE MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DU BUDGET,
- * LE MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DE L'ALPHABÉTISATION ET DE LA
PROMOTION DES LANGUES NATIONALES.
- * LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES SERVICES ET AFFAIRES PRÉSIDENTIELS,
- * LE CONSEILLER SPÉCIAL DU PREMIER MINISTRE.



BABACAR NENE MBAYE./-

DES CRITERES DE REPARTITION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT

I - CRITERES COMMUNS A TOUS LES DEPARTEMENTS

+ Effectif

Il s'agira de mettre à la disposition de chaque agent de l'Etat un minimum de dotation lui permettant d'exécuter son travail :

- . Fourniture de bureau
- . Matériel de bureau
- . Matériel d'entretien etc...

+ Véhicule

Le parc automobile de chaque département et l'âge des véhicules le composant pourront permettre de le doter en :

- carburant (5 litres par véhicule et par jour ouvrable ou 200 litres pour les véhicules de ministres et assimilés)
- % pour les tournées et mission
- entretien et réparation : la proposition sera de prendre en compte les valeurs pondérées du parc automobile et de l'âge des véhicules pour déterminer le montant des crédits

+ Tournées et missions

- A l'intérieur du pays

Dresser un programme annuel de tournées et prévoir l'effectif qui les effectuera et la durée moyenne de chaque tournée pour leur appliquer le taux de l'indemnité.

- A l'extérieur du pays

Les mêmes critères que ceux retenues à l'intérieur pourront être appliqués.

+ Entretien des locaux (nettoyage et petits entretiens)

- Prendre en compte les contrats passés avec le secteur privé après en avoir harmonisé le contenu et les prix

+ Dépenses permanentes : définir de nouveau critères de rationalisation.

.../...

II - CAS PERTICULIERS

A - Etablissements sociaux et culturels

- Population ciblée
 - + Capacité d'accueil pour les établissements d'enseignement et de formation
 - + Nombre de lits installés dans les formations sanitaires et importance de la population dans leurs lieux d'implantation.
 - + Capacité des salles de lecture et nombre d'établissements scolaires desservis.
 - + Importance du groupement des jeunes et des associations dans la zone (MJS - MFEF) gravitent autour de l'infrastructure
- spécificité des matières entrant dans la formation
- Importance des établissements privés en gestion.

B - Forces de sécurité

- Spécificité des moyens logistiques
- Rythmes d'utilisation desdits moyens
- Dotation en matériel d'intervention.

C - Départements économiques

- Spécificité des moyens logistiques (engins des TP - Forage)
- Etendue des zones d'intervention (recouvrement - assiettes des impôts à établir - surveillance contre la fraude)
- Dispersion des forages - intervention pour la protection des végétaux etc...)

D - Dépenses communes aux départements et gérées par 1 seul

- Dépenses permanentes
 - Nécessité d'en rationaliser l'utilisation des crédits (eau et électricité)
- contrat de location des bâtiments. Nombre et coût annuel de ceux-ci
- Entretien des immeubles. % de la valeur du parc en gestion
- Mobilier : estimation des besoins annuels
- Véhicules : en indiquant les véhicules à réformer
- Matière d'oeuvre pour la DTAI et l'imprimerie nationale : estimation des commandes des = services travaillant avec elles.
- Mission à l'Etranger (voir tournées et mission).